



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION DES
RELATIONS ET
RESSOURCES
HUMAINES**

**Service d'Appui aux
Ressources Humaines
SARH 2**

Affaire suivie par :
Nathalie MAGUIRE

Téléphone
05.57.57.35.53

Mél
nathalie.maguire@ac-bordeaux.fr

5 Rue Joseph de Carayon-Latou
CS 8149€
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 21 novembre 2017.

Le Recteur de la région académique Nouvelle –
Aquitaine, recteur de l'Académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

A

Madame et Messieurs les Directeurs des Services de
l'Éducation nationale (DASEN) de la Dordogne, de la
Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne, et des
Pyrénées Atlantiques

**Objet : Traitement des demandes de détachement des professeurs des
écoles vers les corps d'enseignement du 2nd degré- année scolaire 2018/19.**

Références : note de service n° 2017-174 du 29-11-2017- NOR MENH1730984N
relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des
personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels
d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère
de l'éducation nationale

La note de service relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A
dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des
personnels d'éducation relevant du ministère de l'éducation nationale est parue
au BOEN N° 41 du 30 novembre 2017.

Le détachement est un dispositif ouvert aux professeurs des écoles de la même
façon qu'ils peuvent candidater dans le second degré par liste d'aptitude. De
nombreux professeurs des écoles, quand ils remplissent les demandes de liste
d'aptitude font également le choix de déposer un dossier de détachement. Les
deux procédures sont donc imbriquées et mes services sont attentifs aux
doubles candidatures.

Pour les demandes d'entrée en détachement, les IA-DASEN doivent se
prononcer en fonction de leurs besoins en ressource humaine de même que les
services du Rectorat vont prendre en compte les capacités d'accueil dans
chaque discipline avant que ne soit examinée la validité pédagogique de la
candidature par les corps d'inspection.

Le rectorat doit transmettre au ministère les dossiers de détachement avant le 30
mars 2018.

Aussi je vous demande de me transmettre avant le 31 janvier 2018 les dossiers
de détachement que vous aurez reçu portant votre avis. Les dossiers reçus
après cette date ne seront pas étudiés par mes services. Je vous remercie de
bien vouloir relayer cette information auprès des personnels concernés.

J'appelle votre attention sur le fait que pour l'année en cours, 3 professeurs des
écoles sont soit placés en stage de pré-détachement, 15 sont en cours de
détachement.

Vous trouverez-ci-joint la liste complète de ces personnels.

S'il apparaît difficile de leur refuser une entrée en détachement aux personnels
pré-détachés, ou une intégration, puisqu'ils sont engagés dans cette procédure
depuis plusieurs années et que le Rectorat a pris en charge leur formation, leur

rémunération, et leur affectation dans le second degré, il faudra tenir compte de cette population pour les nouveaux dossiers que vous serez amenés à instruire.

Ces professeurs des écoles peuvent être cependant appelés à réintégrer le premier degré, soit par choix personnel, soit parce que les corps d'inspection n'auront pas validé pédagogiquement leur stage, ou encore si l'avis de la CAPN est négatif.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'instruction de l'ensemble de ces demandes.



Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général et p.a.
La Secrétaire générale adjointe
Déléguée aux relations et ressources humaines
Claude GAUDY

Copie : Monsieur le Directeur de la DPE

Liste des personnels du premier degré de l'académie inscrits dans le dispositif de reconversion/détachement année scolaire 2017/18						
situation 2017/18	nom	prénom	origine	accueil		
Maintien détachement	M REGNIER	DIMITRI	PE 33	PC	MATHÉMATIQUES	
Détachement	Mme CASAUBON	AURELIE	PE 64	PC	MATHÉMATIQUES	
Détachement	Mme DELAHAYE BOIGONTIER	KARINE	PE 33	PC	MATHÉMATIQUES	
Détachement	Mme LAGARDE (PIPIER)	SOPHIE	PE 47	PC	MATHÉMATIQUES	
Détachement	M LE COADIC	YHOANN	PE 40	PEPS	PEPS	
Détachement	M LEPLUS	JULIEN	PE 24	PC	SVT	
Détachement	Mme LYSY	MURIEL	PE 24	PC	LETTRES MODERNES	
Détachement	Mme LOOS	CECILE	PE 33	PC	MATHÉMATIQUES	
Détachement	Mme MOUTINHO	ELODIE	PE 47	PC	ESPAGNOL	
Détachement	Mme PERALES	SANDRINE	PE 24	PC	ANGLAIS	
Détachement	Mme PONS	EVELYNE	PE 64	CPE	CPE	
Détachement	M REGNIER	ARNAUD	PE 24	PC	MATHÉMATIQUES	
Détachement	Mme SOTA PRADIER	MARIE	PE 33	PC	ANGLAIS	
Détachement	M TINARD	JEAN LOUIS	PE 24	PC	STIDD	
Détachement	Mme VIALATTE-REVERDY	ELEONORE	PE 47	PC	ESPAGNOL	
Pré-détachement	Mme DUMERGUE	CECILE	PE 40	PC	SVT	
Pré-détachement	Mme FILIPPI	STEPHANIE	PE 47	PC	MATHÉMATIQUES	
Pré-détachement	Mme PLANTE	PAULINE	PE 47	PC	MATHÉMATIQUES	

Le service Sarh2 demandera à toutes ses personnes si elles souhaitent être maintenues en détachement, intégrer leur nouveau corps, ou réintégrer leur corps d'origine dans le cadre de la présente campagne.